

 <p>Commune de Tournon (Savoie)</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A 19H30</p>
--	---

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/09/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, GIANNINA Gisèle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien

Excusés : MURAZ-DULAURIER Gilles (pouvoir à Fabienne LASSIAZ)

Absents : DRAGNEA Cindy

Nombre de conseillers formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Éric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024/41

ATTRIBUTION D’UN BON CADEAUX A UN AGENT COMMUNAL PARTANT A LA RETRAITE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération de l’octroi de cadeaux aux agents, et que ces bons cadeaux doivent rester exceptionnels et non systématiques.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer et de se prononcer sur le bon cadeau du Vieux Campeur de 300 € octroyé à un agent communal à l’occasion de son départ à la retraite en juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DECIDE** de valider le bon cadeau d’une valeur de 300 € offert à l’agent titulaire à l’occasion de son départ à la retraite en juillet 2024
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision et d’inscrire au budget les crédits relatifs à cette dépense à l’article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Éric CHATELAIN

Transmis au contrôle de légalité

Le **23 SEP. 2024**

Publié le **23 SEP. 2024**


